

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
MERCREDI 25 JUILLET 2012**

Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 25 juillet 2012, à 20h30, sous la présidence de Jean-Luc Fraise, maire.

**Étaient présents :** Jean-Luc Fraise, Gilbert Meyssonier, Roland Puech, Michèle Valentin, Stéphane Charrat, Jean-Paul Brustel, Pascal Garnier, Hervé Trescartes, Patricia Payet et Jean-Michel Jamon

**Étaient excusés :** Eric Jacob, Marcel Meyssonier et Nadine Tallobre qui avaient donné pouvoir à Michèle Valentin, Jean-Luc Fraise et Gilbert Meyssonier.

**Étaient absents :** Gilbert Caroff-Duflos et Bruno Christophe.

**Secrétaire de séance :** Michèle Valentin a été élue à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**1. Adoption du procès-verbal de la précédente réunion**

Après lecture du procès-verbal de la précédente réunion, G. Meyssonier tient à apporter les précisions suivantes concernant les travaux de rénovation de la mairie :

- 1 Sur avis de professionnels, le rendu de l'isolation extérieure des murs de la mairie ne peut pas être amélioré dans la mesure où l'imperfection des murs d'origine n'a pas permis de poser les plaques de polystyrène de manière rectiligne. L'application d'un crépis épais voire granuleux chargerait trop la façade et serait en total contradiction avec les prescriptions architecturales préconisées à Allègre, il est donc préférable de laisser les façades en l'état.
- 2 Gilbert Meyssonier précise par ailleurs, que les travaux de rénovation des deux murs bordant la cour située à l'arrière de la mairie ont été réglés par leurs propriétaires respectifs.

Ces précisions étant apportées, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

**2. Délibérations :**

**Réseau de chaleur : choix d'un maître d'œuvre, demande de subventions :**

M. le Maire rappelle au conseil qu'une consultation de maîtrise d'œuvre a été engagée le 28 mai 2012 dans le cadre de la création d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie mixte bois-fioul. Il annonce au conseil que 11 offres ont été reçues en mairie ; leur analyse effectuée par le bureau d'études Energico, assistant à maîtrise d'ouvrage, a permis d'établir un classement dont le résultat permet d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre au **bureau d'études AVP Ingénierie** du Puy en Velay associé à l'architecte **Thierry Magaud** de Craponne-sur-Arzon. Cette équipe de maîtrise d'œuvre répond aux critères demandés en termes tant techniques que financiers. Elle propose d'effectuer la mission au taux d'honoraires de 6.5% sur la base d'un montant de travaux hors taxe de 2 300 000€, soit **149 500€ HT**.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité,

- 1 de retenir le bureau d'études AVP ingénierie du Puy en Velay au taux de 6.5% soit 149 500€ HT.
- 2 de demander les subventions les plus larges possibles à l'union européenne au titre du FEDER, à l'ADEME, au Conseil régional d'Auvergne et au Conseil général de la Haute-Loire.

M. le Maire ajoute que la Maison d'accueil spécialisée, la Maison de retraite et le collège représenté par le Conseil général ont signé une convention de pré-engagement en vue de souscrire un abonnement au futur service de distribution d'énergie calorifique.

**Création d'un emploi pour un agent non titulaire de droit public :**

M. le Maire propose au conseil de créer un emploi d'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 13 septembre 2012 à raison de 17h00 hebdomadaires justifié par la nécessité d'un agent d'accueil au secrétariat de mairie.

M. le Maire ajoute que cet emploi peut être occupé par un agent non titulaire de droit public pendant une durée de 3 ans renouvelable une fois. Le niveau de rémunération sera égal à celui de l'échelle 3, échelon 3 du grade des adjoints administratifs territoriaux de 2<sup>ème</sup> classe (**indice brut 299, majoré majoré 310**).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe contractuel, rémunéré par référence à l'**indice brut 299-indice majoré 310** relevant du grade des adjoints administratifs territoriaux, à raison de 17 heures hebdomadaires, à compter du 13 septembre 2012.

**Travaux d'éclairage public aux villages de Châteauneuf et de Besses :**

Roland Puech, vice-président de la commission eau assainissement chaufferie, propose au conseil de profiter de l'ouverture de la chaussée prévue dans le cadre des travaux d'assainissement à Châteauneuf et à Besses pour enfouir les réseaux électriques et

de télécommunication dans ces villages. Il rappelle que la commune doit le génie civil au Syndicat départemental d'Energies additionné de 55% du coût HT des travaux d'éclairage public.

Le Syndicat d'Energies a chiffré le coût de l'opération à 20 108.76€ HT pour Châteauneuf et à 12 650.88€ HT pour Besses. Il reste à la charge de la commune pour Châteauneuf : 11 059.82€ et pour Besses : 6 957.98€.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de confier les travaux d'éclairage public prévus à Châteauneuf et à Besses au Syndicat départemental d'Energies.

**Services eau et assainissement : instauration d'un tarif pour dommages causés en domaine public par un abonné :**

Roland Puech, vice-président de la commission eau et assainissement, propose au conseil d'instaurer un nouveau tarif sur le service de l'eau et de l'assainissement pour des dommages causés en domaine public par un abonné sur le réseau d'eau et/ou d'assainissement. Il propose d'instaurer un tarif horaire de 60€ HT correspondant à la main d'œuvre et de faire payer les fournitures à l'abonné au prix coûtant.

La facturation s'établira soit sur le budget de l'eau, soit sur le budget de l'assainissement en fonction de la nature du réseau endommagé.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de faire payer à l'abonné :

- 1 un tarif horaire de 60€ HT correspondant à la main d'œuvre,
- 2 les fournitures au prix coûtant

lorsque celui-ci cause des dommages en domaine public sur le réseau d'eau et/ou d'assainissement.

**3. Informations sur l'activité de la CCPA :**

**Centre de loisirs :** Gilbert Meyssonnier informe le conseil que le centre de loisirs fonctionne depuis le 09 juillet sous l'égide de l'association VilleAuvergne. L'équipe, composée d'une directrice, d'un stagiaire BAFA et de deux animateurs accueille tous les jours entre 25 et 45 enfants.

**Micro-crèche :** La micro-crèche d'Allègre ouvrira ses portes pour la rentrée prochaine de septembre et pourra accueillir les enfants à partir du 20 août. Les inscriptions se font auprès de la Fédération ADMR au 04 71 09 26 31 ou auprès de la directrice de la Micro-crèche au 07 86 11 82 64.

**4. Informations de la municipalité**

**Entretien des espaces publics :** Jean-Michel Jamon demande qu'une attention particulière soit portée aux entrées du bourg et aux cheminements piétonniers ; ces lieux qui font l'image de la commune, nécessitent une tonte régulière et manuelle.

**Chantier de jeunes :** cette année la commune accueille 12 jeunes bénévoles (4 Français, 4 Allemands et 4 Coréens) du 03 août au 24 août. Le chantier consistera à terminer la rénovation du charreyron des porteurs d'eau commencé l'année dernière. Les familles qui souhaitent accueillir, une fois pendant le séjour, des jeunes bénévoles à leur table pour partager un moment de convivialité, peuvent se faire connaître en mairie.

**Toilettes publiques :** un groupe de travail va être constitué pour envisager la rénovation des toilettes existantes ou la création de nouvelles toilettes.

Séance levée à 21h45.

Prochain conseil municipal : vendredi 07 septembre